



# EDITO



Chers Sevranaï, chères Sevranaïses,

égulièrement, l'actualité nous rappelle malheureusement que chaque commune peut être exposée à des risques majeurs qu'ils soient naturels, technologiques, sanitaires...

Chacun et chacune doit pouvoir être informé et responsabilisé pour savoir réagir, relayer l'information et se mobiliser afin d'affronter les situations exceptionnelles.

C'est donc pour améliorer la sécurité des Sevranaï et conformément à la réglementation en vigueur que ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est à destination de tous. Il rassemble les principaux risques majeurs identifiés à ce jour sur Sevrans et rappelle pour chaque risque, les consignes de sécurité à connaître et à adopter en situation d'urgence ainsi que les actions menées pour réduire au mieux les conséquences de ces risques.

En complément, la municipalité a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événements et prendre les mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Ce travail est indispensable au regard de l'augmentation attendue du nombre et de l'intensité des phénomènes naturels majeurs liée au changement climatique. C'est pour anticiper ces situations que nous ne souhaitons pas voir advenir, qu'il faut nous préparer collectivement et assurer la protection de tous.

Nous vous invitons donc à lire attentivement ce document, à le conserver et à partager le plus largement possible les conseils pratiques qui y figurent.

**Stéphane Blanchet**

Maire et Vice-Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

**Stéphan Lardic**

Conseiller municipal en charge du Plan Communal de Sauvegarde et de la continuité d'activité





# SOMMAIRE

4 Qu'est ce que le  
*DICRIM* ?

5 L'organisation des secours :  
*le P.C.S*

6 L'alerte

7 Les risques *MAJEURS*

8 Le risque *SANITAIRE*

9 Le risque *CANICULE*

10 Le risque *GRAND FROID*

11 Le risque *TERRORISTE*

12 Le risque *CYBER*

13 Le risque *TEMPÊTE*

14 Le risque *INDUSTRIEL*

15 Le risque *INONDATION*

16 Le risque *MOUVEMENT DE TERRAIN*

17 Le risque Transport de *MATIÈRE DANGEREUSE* (TMD)

18 Le risque *SISMIQUE*

19 Les indemnisations liées aux catastrophes naturelles

20 Les numéros utiles

21 Les applis

22 Notes

23 Bons réflexes





# Le *DICRIM*

## *Qu'est-ce que c'est ?*

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un document réalisé par le Maire, en collaboration avec des étudiants de Master MQSE (Maintenance, Qualité, Sécurité et Environnement) de l'Université Sorbonne Paris-Nord, librement consultable en mairie et qui a pour objectif d'informer tout citoyen sur :

- Les risques naturels et technologiques
- Les conséquences sur les personnes et les biens
- Les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre
- Les événements et accidents significatifs survenus dans la commune
- Les moyens d'alerte en cas d'événement ou de danger

## *L'éducation à la prévention des Risques Majeurs*

L'éducation à la prévention des risques majeurs est une composante de l'éducation à l'environnement en vue du développement durable mise en œuvre tant au niveau scolaire qu'à travers le monde associatif. Par ailleurs, des Plans Particuliers de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS) sont mis en place dans les écoles, collèges, lycées. Ces plans opérationnels ont pour objectif de préparer les personnels, les élèves, étudiants et leurs parents à faire face à une crise.

Le DICRIM est disponible à la mairie ou sur [www.ville-sevrans.fr](http://www.ville-sevrans.fr)

### »» Le saviez-vous ?

»» L'article L125-2 du code de l'environnement a instauré le droit à l'information des citoyens sur :

- > les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire,
- > les mesures de prévention et de sauvegarde possible,
- > les modalités d'alerte,
- > l'organisation des secours,
- > les mesures prises par la commune pour gérer le risque.





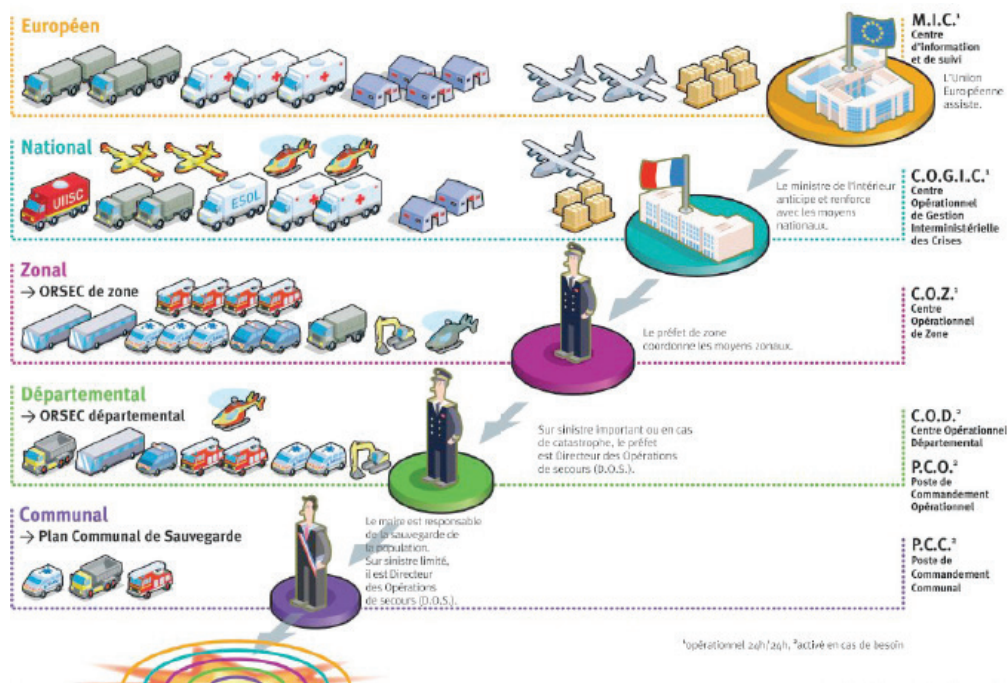
# L'organisation des secours : le P.C.S

## Qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Communal de Sauvergarde (P.C.S) prévoit l'organisation des secours et de la sauvegarde des populations à Sevrans.

Le P.C.S. est un outil opérationnel, qui définit :

- Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- La mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.





# L'ALERTE

## Qu'est-ce que c'est ?

L'alerte, c'est l'annonce d'un danger en cours, imminent ou à venir. Elle permet à chacun de prendre connaissance des risques et de mettre en place les mesures de protection adaptées pour se protéger et mettre en sécurité ses biens. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité.

Ces alertes sont déclenchées soit par le Préfet, soit par le Maire.

Elles peuvent être localisées suivant l'ampleur de l'évènement.

## Le Signal National d'Alerte (SNA)

Ces sirènes permettent de diffuser une alerte par un signal sonore.

En cas de danger ou de menace grave, ces sirènes émettraient 3 signaux successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes.

Le son est modulé, montant et descendant.

Lorsqu'il n'y a plus de danger, la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.

### Vous entendez la sirène...



### Vous entendez la FIN D'ALERTE...










## Les autres modes de communication de l'alerte

Téléphone et réseaux sociaux - Haut-parleurs - Médias - Affiche



## ..... Les consignes de sécurité .....

-  Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.  
Ne restez à l'extérieur ou dans un véhicule.
-  Mettez-vous à l'écoute de la radio locale ou régionale. Respectez les consignes des autorités.
-  Fermez portes et fenêtres. Eloignez-vous en. Coupez les ventilations.
-  Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.
-  Vos enfants sont à l'école ? Pour ne pas les exposer, n'allez pas les chercher.
-  Evitez de fumer, ne faites ni flamme ni étincelle.
-  Libérez les lignes pour les secours. Ne téléphonez pas.



# Les risques MAJEURS

## Qu'est-ce que c'est ?

Un risque dit « majeur » est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle (inondation, tempête, mouvement de terrain...) ou dû à l'activité de l'homme (accident industriel, transport de matières dangereuses...) mette en danger un grand nombre de vies humaines et détériore de manière significative des biens et/ou l'environnement.

### Les Risques Majeurs à Sevrans

La commune de Sevrans peut être exposée à des risques majeurs de différentes natures.

Ces derniers sont listés en 4 familles :

RISQUES MAJEURS

» Risques naturels

Mouvement de terrain, tempêtes, canicules / grand froid, inondations, séismes

» Risque terroriste

» Risque sanitaire

Pandémies grippales, COVID-19

» Risque technologique

Transports de matières dangereuses, chimiques

### Arrêtés portant connaissance de catastrophes naturelles sur la commune de Sevrans

Types de catastrophes	Catastrophes naturelles	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du		
INONDATIONS	Inondations et coulées de boue	11/04/1983	23/04/1983	16/05/1983	18/05/1983		
		24/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983		
		26/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990		
		23/08/1995	23/08/1995	24/10/1995	31/10/1995		
		27/06/2001	27/06/2001	03/12/2001	19/12/2001		
		19/06/2013	19/03/2013	10/09/2013	13/09/2013		
		19/06/2021	20/06/2021	09/07/2021	20/07/2021		
		12/07/2021	13/07/2021	13/07/2021	28/07/2021		
		MOUVEMENTS DE TERRAIN	Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
				Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	30/06/1993	15/11/1994
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à l'hydratation des sols	01/07/1993				31/05/1997	02/02/1998	12/02/1998
		Mouvements de terrain	13/08/2014	01/09/2014	17/02/2015	19/02/2015	

» Pour en savoir +  
 » Mieux connaître les risques sur le territoire  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



# Le risque **SANITAIRE**

## *Qu'est-ce que c'est ?*

C'est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Pandémie grippale, Covid-19, Ebola...).

Le virus se transmet par : voie aérienne (toux, éternuement, postillons) / le contact avec les objets touchés / le contact rapproché avec un personne malade.

## *Les consignes de sécurité*

### *Avant*



Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique.



Se couvrir le nez et la bouche lorsque l'on éternue.



Eviter les contacts avec les personnes malades.



Se moucher dans des mouchoirs jetables et se laver les mains.



Respecter la distanciation sociale (éviter les contacts rapprochés, les poignées de mains, les embrassades...).

### *Pendant*



Ne pas se déplacer à l'hôpital, contacter son médecin traitant pour un avis médical ou téléphoner au 15 en cas d'urgence.



S'isoler pour éviter de contaminer son entourage.



Porter un masque chirurgical.



Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique.



Se moucher dans des mouchoirs jetables et se laver les mains.



Aérer régulièrement son domicile.





# Le risque **CANICULE**

## Qu'est-ce que c'est ?

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs, le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

## ..... Les consignes de sécurité .....

### Avant



Tenez-vous informé de l'évolution du phénomène météorologique en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France.



Pensez à déclarer toute situation de personnes vulnérables de votre entourage (proches, voisins..) au C.C.A.S. qui a mis en place une liste de recensement de la population fragile face à ce risque.

### Après



Buvez régulièrement de l'eau.



Mouiller son corps et se ventiler.



Ne pas boire d'alcool.



Donner et prendre des nouvelles de ses proches.



Maintenir son logement au frais, fermer les volets le jour.



Eviter les efforts physiques.



Manger en quantité suffisante.



Ne sortez pas pendant les pics de chaleur (entre 16h et 18h).



En cas d'urgence, appelez le 15.

## »» Pour en savoir +

»» [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

»» [www.gouvernement.fr/risques/canicule](http://www.gouvernement.fr/risques/canicule)

»» « Canicule info service » au 0800 06 66 66







# Le risque **GRAND FROID**

## Qu'est-ce que c'est ?

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

## ..... Les consignes de sécurité .....

### Avant



Prévoyez provisions et médicaments pour une période suffisante.



Faites vérifier le bon fonctionnement des appareils de chauffage et des bouches d'aération



Tenez-vous informé de l'évolution du phénomène météorologique en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France .



Pensez à déclarer toute situation de personnes vulnérables de votre entourage (proches, voisins..) au C.C.A.S. qui a mis en place une liste de recensement de la population fragile face à ce risque.

### Pendant



Éviter de sortir aux heures les plus froides (tôt le matin et tard le soir). Restez chez vous en cas de neige ou de verglas pour éviter les chutes.



Si vous devez sortir, habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les extrémités.



Mangez et buvez normalement.



Chauffez votre logement sans surchauffer.



Donnez des nouvelles à votre entourage.

» Pour en savoir +

» [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

» [www.gouvernement.fr/risques/grand-froid](http://www.gouvernement.fr/risques/grand-froid)





# Le risque **TERRORISTE**

## Qu'est-ce que c'est ?

Le terrorisme fait référence à l'ensemble des actes de violence (attentats, prises d'otages, fusillades ...) commis par un individu ou une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Ces dernières années, le terrorisme frappe des civils, faisant de chaque citoyen une cible potentielle.

## Le plan **VIGIPIRATE**

C'est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux : l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens, à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Il existe sous 3 niveaux :

	<p><b>URGENCE ATTENTAT</b></p> <p>vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat</p> <p>Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique</p> <p>Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat</p> <p>Mesures exceptionnelles d'alerte de la population</p> <p>Durée limitée à la gestion de crise</p>
	<p><b>SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT</b></p> <p>face à un niveau élevé de la menace terroriste</p> <p>Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier</p> <p>Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles</p> <p>Pas de limite de temps définie</p>
	<p><b>VIGILANCE</b></p> <p>Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu</p> <p>Nombreuses mesures permanentes de sécurité</p>

## Les modes de communication de l'alerte

Médias nationaux et locaux, radio et télévision, sites Internet gouvernementaux et communaux et réseaux sociaux officiels



Les hauts parleurs d'alerte déployés par la Mairie



**RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE**  
AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

**1/ S'ÉCHAPPER** > Si c'est impossible > **2/ SE CACHER**

**3/ ALERTE**  
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE





# Le risque **CYBER**

## Qu'est-ce que c'est ?

Une cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils communicants comme les smartphones ou les tablettes.

Il existe 4 types de risques cyber aux conséquences diverses, affectant directement ou indirectement les particuliers, les administrations et les entreprises : la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage et le sabotage.

## ..... Les consignes de sécurité .....

### Avant



N'ayez pas une confiance aveugle dans le nom de l'expéditeur de l'email. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur par un autre biais.



Méfiez-vous des pièces jointes, elles pourraient être contaminées. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur pour en connaître la teneur.



Ne répondez jamais à une demande d'informations confidentielles par mail.



Passez votre souris au-dessus des liens, faites attention aux caractères accentués dans le texte ainsi qu'à la qualité du français ou de la langue pratiquée par votre interlocuteur (ex : orthographe).



Effectuez des sauvegardes régulièrement sur des périphériques externes.



Mettez à jour régulièrement tous vos principaux logiciels.

### Pendant



#### Vous êtes victime d'une cyber attaque ?

Suite à une escroquerie ou une cyberattaque, déposez plainte auprès d'un service de Police nationale ou bien adressez un courrier au Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance compétent. Des services spécialisés se chargent ensuite de l'enquête.



» Pour en savoir +

» [www.gouvernement.fr/risques/risques-cyber](http://www.gouvernement.fr/risques/risques-cyber)





# Le risque **TEMPÊTE**

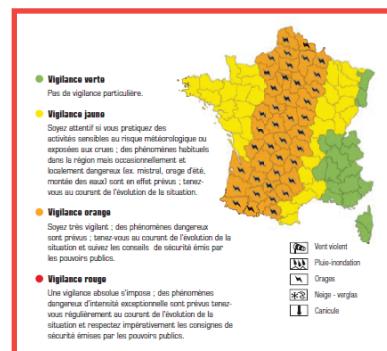
## Qu'est-ce que c'est ?

Le risque Tempêtes peut se traduire par :

- Des vents violents, des orages
- Des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et des coulées boueuses.

### Les modes de communication de l'alerte

La vigilance météo est mise en place par Météo France et permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un phénomène dangereux. Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance à 6h et 16h informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.



## Les consignes de sécurité

### Avant

- Tenez-vous informé de l'évolution du phénomène météorologique en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France.
- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- En cas d'utilisation de groupes électrogènes, respectez les consignes d'utilisation et placez-les à l'extérieur du bâtiment.
- Fermez les portes et les volets.

### Pendant

- N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires et péri-scolaires.
- Eloignez-vous des bords de mer et des lacs. Stoppez toute activité en plein-air.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Tenez-vous informé de l'évolution du phénomène météorologique en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France.

### Après

- Apportez une première aide à vos voisins : prenez des nouvelles des personnes âgées ou handicapées.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

» Pour en savoir +

» <https://vigilance.meteofrance.fr>

» [www.gouvernement.fr/risques/tempete](http://www.gouvernement.fr/risques/tempete)





# Le risque **INDUSTRIEL**

## Qu'est-ce que c'est ?

Un risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, la population, les biens et l'environnement. Les effets peuvent être multiples en fonction de la nature des produits et de la quantité impliquée. Ce type de risque est la conséquence de la présence d'un établissement soumis à la réglementation « SEVESO » : Site industriel Gazechim situé à Mitry-Mory.



## Les consignes de sécurité

### Pendant



Enfermez-vous dans un bâtiment.



Fermez portes et fenêtres.



Arrêtez les ventilations.



Ne fumez pas.



Ne téléphonez pas.



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio (Radio France 105.5 MHz), en consultant les réseaux sociaux officiels ou les chaînes d'information en continu.



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires et péri-scolaires.

» Pour en savoir +

» [www.pref93.pref.gouv.fr](http://www.pref93.pref.gouv.fr)







# Le risque **INONDATION**

## Qu'est-ce que c'est ?

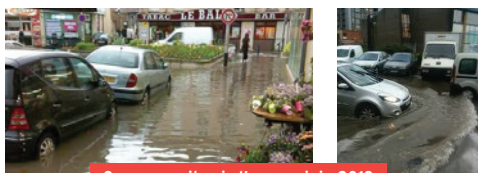
Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

La Seine-Saint-Denis est le théâtre de trois types d'inondation possibles :

- Les inondations par débordement direct
- Les inondations par débordement indirect (1)
- Les inondations par ruissellement pluvial (2)

A Sevrans, les risques concernent les inondations par débordement indirect et par ruissellement pluvial.

(1) Elles se produisent lors de pluies exceptionnelles, d'orages violents, quand la capacité d'infiltration ou d'évacuation des sols ou des réseaux de drainage est insuffisante



Sevrans avait pris l'eau en juin 2013

(2) Elles sont dû à la remontée de la nappe phréatique. Cela occasionne l'inondation de terrains, de sous-sols... Cette remontée entraîne une augmentation parfois importante d'eau parasite dans les réseaux d'assainissement.

## Les consignes de sécurité

### Avant



Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation et des lieux d'accueil en cas d'évacuation.



Mettez à l'abri les produits sensibles (médicaments, papiers importants, produits chimiques)



Sécurisez les réseaux de gaz ou d'électricité en identifiant où se trouve le disjoncteur et/ou les robinets d'arrêt de ces réseaux.

### Après



Informez-vous auprès de la mairie pour la marche à suivre concernant le retour chez soi



Faites rapidement une déclaration auprès de l'assurance



Nettoyez, désinfectez et séchez votre habitation.



Faites réaliser un diagnostic de l'habitat (risques d'effondrement)



Assurez-vous auprès des autorités que l'eau est bien potable



Aérez souvent et chauffez doucement l'habitation pendant quelques jours.



Faites appel à des professionnels de l'habitat pour la remise en état, surtout pour la partie électrique.

### Pendant



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires et péri-scolaires.

N'entreprenez pas d'évacuation sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcé par la crue.



N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatisées...)



Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les lieux touchés.

Installez-vous en hauteur (étage des maisons, refuge en hauteur...)



Gardez avec vous les produits indispensables : eau, aliments, lait pour les nourrissons, médicaments...



Informez-vous de la montée des eaux dans les médias, sur les sites de météo France et Vigicrues.

- Soyez très prudent. Respectez les déviations mises en place.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- Restez à l'écoute des consignes des autorités, suivez attentivement les conseils des sauveteurs qui vous proposent une évacuation.
- Coupez le courant électrique, actionnez les commutateurs par précaution.
- Ne vous engagez pas, à pied ou en voiture sur une voie immergée ou dans un parking souterrain.







# Le risque **MOUVEMENT** de terrain

## Qu'est-ce que c'est ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séismes, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements de terrain constituent généralement des phénomènes ponctuels, de faible ampleur et d'effets limités. Mais par leur diversité et leur fréquence, ils sont néanmoins responsables de dommages et de préjudices importants et coûteux.



## ..... Les consignes de sécurité .....

### Avant



Renseignez-vous sur la présence d'argile dans les sols et référez-vous aux recommandations du guide édité par le ministère de la Transition écologique et solidaire.



Renseignez-vous en mairie, de l'existence d'un PPRN (plan de prévention des risques naturels). Le cas échéant, identifiez les mesures applicables à sa propriété et/ou son habitation.



Pour les mouvements lents, détectez les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés. Et en informez les autorités.

### Pendant



Fuyez la zone dangereuse, ne revenez pas sur vos pas.



Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.



Suivez les informations sur la radio ou sur les réseaux sociaux officiels.





# Le risque Transport de **MATIÈRE DANGEREUSE** (TMD)

## Qu'est-ce que c'est ?

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour les personnes, les biens ou l'environnement par ses propriétés physiques ou chimiques ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

### Les différents types de transport dangereux présents sur Sevrans

- **Le transport par voie d'eau (transport fluvial)**  
Il concerne le canal de l'Ourcq. Ce mode de transport est en pleine évolution et dispose de nombreux atouts grâce à une grande capacité de transport, un prix attractif et un réseau non saturé.
- **Le transport par route (camions)**  
Sur Sevrans, le boulevard Westinghouse, les avenues Kennedy, de Livry, du Gal-Leclerc, Léon-Jouhaux et la Rue d'Aulnay sont des axes routiers de TMD.
- **Le transport par voie ferrée**  
Sevrans est traversée par une voie ferrée sur laquelle transite du TMD.
- **Le transport par canalisations enterrées**  
Ce type de transport se compose d'un ensemble de conduites sous pression, de diamètres variables, qui servent à déplacer de façon continue ou séquentielle des fluides ou des gaz liquéfiés. Plusieurs de ces canalisations de gaz haute pression se trouvent sur le territoire de Sevrans.





## .....Les modes de communication de l'alerte.....



Ces alertes sont déclenchées soit par le Préfet ou soit par le Maire. Elles peuvent être localisées suivant l'ampleur de l'évènement.

## .....Les consignes de sécurité.....

### Pendant l'alerte

-  Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air et arrêtez la ventilation et la climatisation.
-  N'allez pas chercher vos enfants.
-  Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
-  Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

### Si vous êtes témoin d'un accident

- Mettez-vous en sécurité.
- Protégez-vous en vous éloignant et éloignez les personnes à proximité de la zone de l'accident pour éviter un «sur-accident».
- Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et/ou à la police (17 ou 112).

» Pour en savoir +  
» [www.gouvernement.fr/risques/transport-de-matieres-dangereuses](http://www.gouvernement.fr/risques/transport-de-matieres-dangereuses)



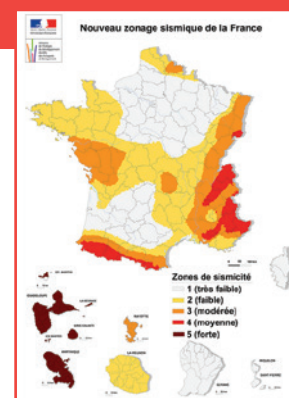


# Le risque **SISMIQUE**

## *Qu'est-ce que c'est ?*

Un séisme ou tremblement de terre est une secousse du sol résultant de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

Depuis le 22 octobre 2010 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011), la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. Ainsi, nous pouvons observer que le risque de survenu d'un séisme sur le territoire de la ville de Sevrans est quasi nul.



## *Les modes de communication de l'alerte*

La surveillance des séismes permet de fournir rapidement des informations précieuses (localisation, magnitude du séisme) pour aider les autorités et les particuliers à la gestion de crise. Néanmoins, elle ne permet pas d'anticiper la survenue d'un séisme et d'alerter les populations assez tôt pour leur évacuation.

Il est donc important d'apprendre les « bons réflexes » de sauvegarde si une secousse survenait.

## *Les consignes de sécurité*

### Avant



#### A L'INTÉRIEUR

Le temps de la secousse, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'angle de deux murs porteurs en vous éloignant des fenêtres



#### A L'EXTÉRIEUR

Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



Si vous êtes en voiture, restez-y.

### Pendant



Fermez le gaz, l'électricité et l'eau.



Evacuez les bâtiments par les escaliers et n'y retournez pas. N'utilisez pas l'ascenseur.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio, en consultant les réseaux sociaux officiels ou les chaînes d'information en continu et respectez les consignes des autorités.





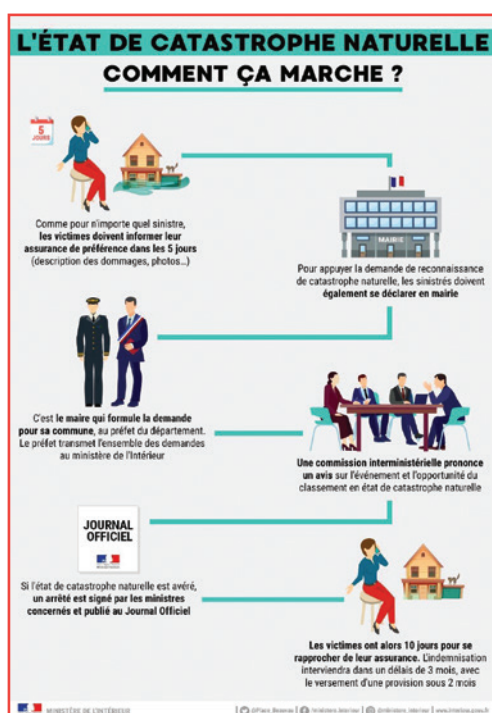
# Les **INDEMNISATIONS** liées aux catastrophes naturelles

## Qu'est-ce que c'est ?

L'assurance catastrophe naturelle est une assurance qui vous permet d'être indemnisé pour les dégâts dus aux catastrophes naturelles (tremblement de terre, inondations, sécheresse, glissement de terrain, action mécanique des vagues...). Elle ne fait pas partie des assurances obligatoires et n'est donc pas incluse dans les contrats assurance de base. En revanche, elle est incluse dans l'assurance « multirisques habitation ».

## Conditions d'indemnisation

- Avoir souscrit une assurance catastrophe naturelle
- Un arrêté de catastrophe naturelle doit être publié. Cet arrêté comprend les zones géographiques touchées, les périodes au cours desquelles cela s'est passé et la nature des dommages.



## » A RETENIR

Si vous prenez en charge la réparation de vos biens, conservez les factures d'achat afin qu'elles soient prises en compte par l'assureur. Il faut également adresser une copie de la déclaration à votre mairie, afin qu'elle fasse la demande de classement en catastrophe naturelle auprès de la préfecture.







## Les numéros utiles

Sapeurs - Pompiers **18**

SAMU **15**

Appel d'urgence européen **112**

Police **17**

Commissariat de Sevran **01 55 85 60 00**

Centre Hospitalier Intercommunal R. Ballanger **01 49 36 71 23**

URGENCES Hôpital R. Ballanger **01 49 36 73 16**

Hôpital gériatrique René-Muret **01 42 52 59 99**

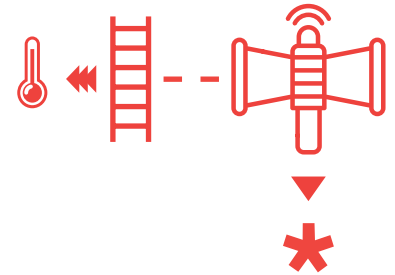
Hébergement d'urgence **115**

Urgence gaz **0 800 47 33 33** Service & appel gratuits

Dépannage Enedis **09 72 67 50 93**

Mairie **0 800 144 144** Service & appel gratuits

Préfecture **01 41 60 60 60**



## Les sites utiles

[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) [www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)



## L'appli

Actualités, signalements, infos, agenda

# POUR SE SIMPLIFIER LA VIE SEVRAN L'APPLI



Sevran L'Appli

Propreté urbaine : c'est l'affaire de tous !

Signalements Vos démarches La Mairie

Evénements Commerces et entreprises La santé

Associations Appel d'urgence Menu des cantines

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Application à télécharger gratuitement

**Sevran**  
www.ville-sevran.fr

### »» Sevran L'Appli

Retrouvez toutes les informations et actualités de la ville

### »» Sevran L'Appli

N'hésitez pas à signaler un événement



# Rappel des bons réflexes

## SANITAIRE



## CANICULE



## GRAND FROID



## TERRORISTE



## CYBER SÉCURITÉ



## TEMPÊTE



## INDUSTRIEL



## INONDATION



## MOUVEMENT DE TERRAIN



## TRANSPORTS MATIÈRES DANGEREUSES



## SISMIQUE





»» DOCUMENT

À CONSERVER <<<<<<



d'informations sur

[www.ville-sevran.fr](http://www.ville-sevran.fr)



Document réalisé  
en partenariat avec  
les étudiants de l'Université  
Sorbonne Paris Nord Bobigny :  
Sandra DZIAMSKI,  
Myriam BENNI,  
Julien DESMENOIS,  
Alexandre CHAPPAT,  
Marie CANTON.

